

Délibération : N°2021-12-16 : 35

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 16 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 octobre 2021

Sans demande d'amendement ou de corrections, le Président du conseil d'administration soumet le procès-verbal du conseil d'administration du 7 octobre 2021 au vote :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 22

Membres présents ou représentés : 16

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

Le procès-verbal du conseil d'administration du 7 octobre 2021 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

